

TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

Engagez-vous à nos côtés,
pour soutenir vos futurs talents !

8 FORMATIONS DE BAC +3 À BAC +5

Ressources humaines · Comptabilité
Logistique · Statistique · Gestion
Informatique décisionnelle · Banque
Finance · Sécurité · Environnement
Hygiène · Transport · Énergie

Versement à effectuer sur
la plateforme **SOLTéA**

N° UAI de l'IUT : 0693521C





Yacine OUZROUT
Directeur de l'IUT



Pierre MARNOTTE
Président du Conseil d'IUT
Directeur de l'aéroport Grenoble Alpes Isère

Après plus de 30 ans, notre dispositif original est toujours une réussite. L'IUT Lumière a été reconnu en 2022, pour la 4e fois, comme l'établissement en France ayant la plus forte « valeur ajoutée » pour la réussite de ses étudiants au DUT en 2 ans.

Le versement du solde de votre taxe d'apprentissage est essentiel, il représente un levier déterminant pour les établissements de formation, comme l'IUT Lumière, qui font de l'accompagnement et de la professionnalisation des jeunes leurs priorités. Votre contribution nous permet de poursuivre le développement de formation de qualité, la modernisation de nos équipements et participe à la mise en place de nombreux projets pédagogiques.

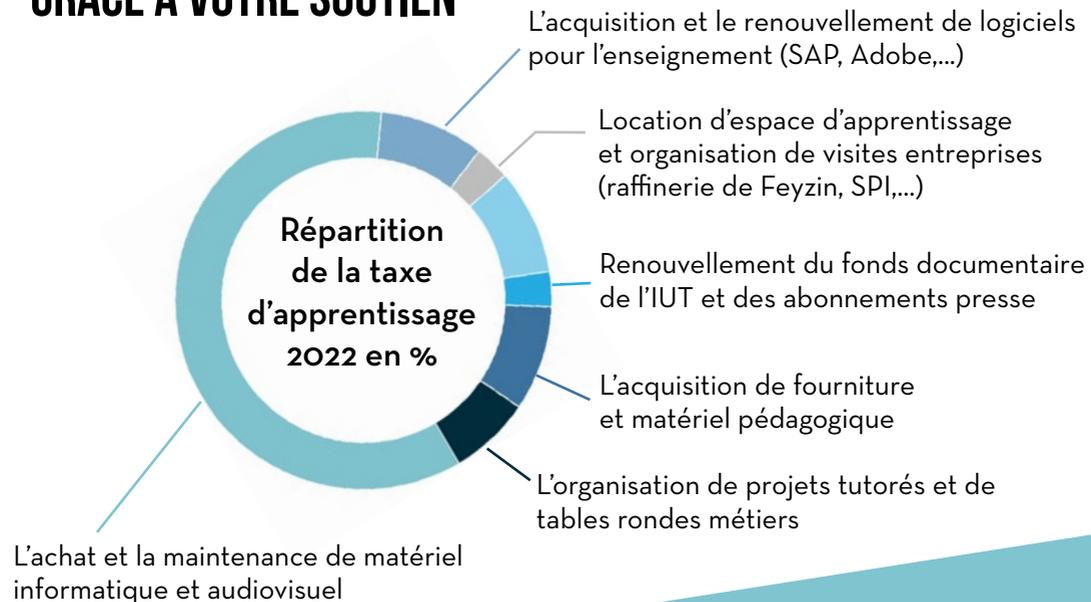
Plus que jamais, nous avons besoin de vous.
Soutenez la pédagogie et les valeurs de l'IUT Lumière !

L'IUT LUMIÈRE EN QUELQUES CHIFFRES

-  **30** années d'expérience dans l'alternance
-  **350** intervenants professionnels
-  **+440** étudiants en alternance à la rentrée
-  **+8200** contrats d'alternance depuis la création
-  **780** étudiants inscrits à la rentrée 2022
-  **93%** de réussite moyen aux diplômes en 2021/22



NOS RÉALISATIONS EN 2022 GRÂCE À VOTRE SOUTIEN



NOS PROJETS EN 2023 POUR ALLER PLUS LOIN



Achat d'un robot Poppy ergo Jr pour la réalisation de Situations d'Apprentissage et d'Évaluation (SAÉ) dans les départements QLIO et SD.

Il permet de développer l'informatique tangible, de travailler sur la chaîne de production, d'utiliser l'imprimante 3D et de tester la qualité des produits.



Développement international :

Participation à des projets de mobilité courtes auprès d'universités ou d'entreprises partenaires européennes.



Certification IATA :

Soutien financier aux étudiants du département MLT qui souhaitent présenter cette certification.



Rénovation des salles de cours :
achat et maintenance de matériels pédagogiques

VERSEZ VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE

À L'IUT LUMIÈRE

En 2023, les **modalités de versement de la taxe d'apprentissage changent !**

La plateforme nationale SOLTéA devient l'unique moyen de répartir le solde de la taxe d'apprentissage. Plus aucun versement direct des employeurs vers les établissements destinataires n'est autorisé.

MODALITÉS DE VERSEMENT

1. Munissez-vous de vos identifiants, via Net-entreprises, pour accéder à la plateforme SOLTéA.
2. Recherchez-nous via le moteur de recherche, en saisissant :
le numéro UAI de l'IUT Lumière : 0693521C
ou le nom de la composante: IUT Lumière
ou le titre du diplôme, code RNCP du diplôme recherché
3. Affectez vos crédits à l'IUT ou à l'une de nos formations.
4. Informez-nous de votre soutien en remplissant le bordereau de versement disponible sur notre site internet ou en flashant ce QR code :

CALENDRIER DE VERSEMENT

25 mai

Ouverture de la plateforme SOLTéA

Avant le 7 septembre

Trouvez l'établissement que vous souhaitez soutenir et répartissez vos crédits.

Entre le 15 juillet et le 15 sept.

Versement des fonds aux établissements bénéficiaires selon la date d'affectation sur SOLTéA



BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT DANS VOS DÉMARCHES ?

Pôle Communication et
Relations Entreprises

Tél. : 04 78 77 24 07 ou

04 78 77 30 57

Mail : iutpcre@univ-lyon2.fr

Retrouvez toutes les informations pour
le versement du solde de la taxe
d'apprentissage sur :

iut.univ-lyon2.fr